



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

## AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT N° 2020-231 FIN DES PROCÉDURES

---

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN D'INCLURE L'USAGE INDUSTRIE LÉGÈRE AUX ZONES M-1 ET M-2**

---

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2020, a décidé de mettre fin à la procédure de modification du règlement de zonage n° 2006-90 afin d'inclure l'usage Industrie légère aux zones M-1 et M-2 (rés. 2020-09-249).

Donné à Saint-Ludger, ce 11 septembre 2020

JULIE LÉTOURNEAU

Directrice générale / secrétaire-trésorière